

The Baker Gilmore logo is located in the top left corner. It consists of a white banner with a downward-pointing arrow shape. Inside the banner, the words "BAKER" and "GILMORE" are stacked vertically in a bold, green, sans-serif font. A vertical blue bar is positioned to the left of the text.

**BAKER  
GILMORE**

The background of the top half of the page is a solid blue color with a complex, white, abstract pattern of overlapping, wavy lines that resemble a topographic map or a dense, organic texture.

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A horizontal bar at the bottom of the page, consisting of a thin blue line on top and a thicker green line below it.

Octobre 2021

## 1. Objectif

L'objectif principal de Baker Gilmore & Associés (« Baker Gilmore ») est d'atteindre les objectifs de performance de ses clients grâce à des stratégies d'investissement fondées sur une recherche rigoureuse et exécutées selon des processus d'investissement et de gestion des risques disciplinés. Depuis la création de la firme, par le biais de nos recherches, de nos réunions de gestion et de nos votes par procuration, nous prenons en compte les facteurs non financiers (notamment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) qui peuvent avoir une influence sur la performance d'un investissement.

En 2016, Baker Gilmore est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (« PRI »). Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à une plus grande divulgation en ce qui concerne notre approche de l'inclusion des facteurs ESG dans nos processus d'investissement.

L'objectif de cette politique est de présenter l'approche de Baker Gilmore en matière d'investissement responsable et la manière dont la firme intègre les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le processus de décision et d'investissement.

## 2. Définitions

Investissement responsable :

Une approche qui vise à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, afin de mieux gérer les risques et de générer des rendements durables à long terme.

Environnemental :

Questions relatives à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des systèmes naturels. Il s'agit notamment de la perte de biodiversité, des émissions de gaz à effet de serre (GES), du changement climatique, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'épuisement ou de la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources, de la gestion des déchets, de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, des changements d'affectation des sols, de l'acidification des océans et des modifications des cycles de l'azote et du phosphore.

Social :

Questions relatives aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés. Il s'agit notamment des droits de l'homme, des normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement, du travail des enfants, des esclaves et du travail forcé pour dettes, de la santé et de la sécurité au travail, de la liberté d'association et de la liberté d'expression, de la gestion du capital humain et des relations avec les employés ; la diversité; relations avec les communautés locales, activités dans les zones de conflit, santé et accès aux médicaments, VIH/SIDA, protection des consommateurs, et des armes controversées.

### Gouvernance :

Questions relatives à la gouvernance des entreprises et autres entités bénéficiaires d'investissements. Dans le contexte des actions cotées en bourse, ces questions comprennent : la structure, la taille, la diversité, les compétences et l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, l'interaction avec les parties prenantes, la divulgation d'informations, l'éthique des affaires, la corruption, les contrôles internes et la gestion des risques et, en général, les questions relatives aux relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et ses autres parties prenantes. Cette catégorie peut également inclure des questions de stratégie commerciale, englobant à la fois les implications de la stratégie commerciale pour les questions environnementales et sociales et la manière dont la stratégie doit être mise en œuvre.

### 3. Principes pour l'investissement responsable

En tant que signataire des PRI, le cadre ESG de Baker Gilmore est façonné par l'ensemble suivant de principes volontaires et aspirationnels (les « Principes ») :

#### Principe 1:

Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

#### Principe 2:

Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.

#### Principe 3:

Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

#### Principe 4:

Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

#### Principe 5:

Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

#### Principe 6:

Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

#### 4. Politique

Baker Gilmore estime que les questions ESG peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements que nous gérons et, à ce titre, il est important que ces questions soient prises en compte tout au long de notre processus de prise de décision et d'investissement, dans le respect des limites d'investissement décrites dans les mandats d'investissement de nos clients.

Conformément aux principes énoncés ci-dessus, le cadre ESG de Baker Gilmore comprend donc les éléments suivants :

##### Intégration

Nous reconnaissons que les facteurs ESG peuvent avoir un impact sur la valeur de nos investissements et que ces facteurs doivent être pris en compte pour fournir une vision complète de la valeur, du risque et du potentiel de rendement d'un investissement. Nous intégrons les facteurs ESG dans notre analyse de recherche fondamentale ascendante afin de nous assurer que les risques liés aux ESG sont pris en compte dans notre processus de prise de décision et d'investissement.

	Type d'émetteur	
Approche	Sociétés et titres adossés à des actifs	Gouvernements
Intégration	Le processus de recherche fondamentale ascendante de Baker Gilmore se concentre sur la détermination du risque de crédit. Les facteurs de risque qui sont analysés comprennent : la qualité de la direction, le modèle d'affaires, les flux de trésorerie, le secteur, les clauses restrictives et les signaux d'alarme. Les risques ESG sont intégrés dans ces facteurs de risque.	Pour les émetteurs de type gouvernementaux, les facteurs ESG sont intégrés dans l'analyse descendante de Baker Gilmore, comme la démographie, les conflits géopolitiques, la réglementation, l'innovation technologique, etc.

##### Intendance et Engagement

Nous nous engageons activement auprès de la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons pour examiner les questions qui, selon nous, sont importantes pour la valeur et la durabilité à long terme de nos investissements. Cet engagement nous permet de mieux comprendre tous les risques et l'approche des sociétés en matière de questions ESG, ce qui éclaire nos décisions d'investissement. En outre, l'engagement avec les émetteurs nous permet

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

d'influencer les pratiques ESG et/ou la divulgation des activités ESG au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nos engagements sont classés par ordre de priorité en fonction de la matérialité des risques ESG, de la taille de nos participations et de notre capacité à avoir un impact. Baker Gilmore n'exclut aucune stratégie d'escalade, qui peut inclure l'évitement de nouvelles émissions de dette, la sous-pondération, la poursuite de l'engagement ou le désinvestissement. En tant que filiale du groupe financier Connor, Clark & Lunn, Baker Gilmore bénéficie du soutien de l'équipe dédiée à l'intendance et à l'engagement en fournissant une assistance en matière de ressources liées à l'ESG, de formations, de rapports, etc.

### Vote par procuration

Chez Baker Gilmore, nous avons l'obligation fiduciaire de voter par procuration dans le meilleur intérêt de nos clients. Le vote par procuration nous permet de communiquer notre point de vue et notre influence sur les questions liées à l'ESG à la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons et que nous gérons pour nos clients et bénéficiaires.

### Collaboration

Nous collaborons et nous nous engageons avec d'autres investisseurs et organisations lorsque cela nous donne une plus grande influence pour faire avancer et promouvoir les pratiques d'investissement responsable.

## **5. Gouvernance**

Le conseil d'administration et le Chef de la conformité approuvent cette politique. Le Chef de l'investissement, les gestionnaires de portefeuille et les analystes d'investissement sont responsables de la mise en œuvre de cette politique.

## **6. Rapport et divulgation**

Conformément aux PRI, Baker Gilmore rend compte chaque année de ses activités d'investissement responsable. Le rapport de transparence PRI de Baker Gilmore est accessible au public sur le site Internet des PRI. Le rapport sera disponible sur demande.

## **7. Conflits d'intérêts**

Baker Gilmore dispose de politiques et de procédures internes conçues pour garantir que les conflits d'intérêts seront identifiés, gérés de manière appropriée et que nous préserverons les intérêts de nos clients lorsque possible.

Les conflits d'intérêts potentiels et réels seront supervisés par la direction ou le Chef de la conformité qui sera responsable de la supervision et du contrôle des conflits identifiés dans le cadre de cette politique. Lorsque cela est jugé approprié, il peut être demandé à la Conformité

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

d'examiner le traitement ou la gestion d'un conflit afin de déterminer si les procédures internes applicables au conflit ont été suivies.

Chaque année, le personnel est tenu de signer une déclaration de conduite personnelle pour l'année précédente. La déclaration de conduite personnelle est basée sur la déclaration de conduite professionnelle du CFA Institute, qui souligne la conformité avec le code de déontologie, les normes de conduite professionnelle et les règles de procédures de conduite professionnelle du CFA Institute.

### **8. Examen des politiques**

Cette politique est révisée chaque année ou plus fréquemment si nécessaire.